

Vous aimeriez  
**créer votre propre  
entreprise** ?  
ou devenir  
travailleur autonome

Si vous êtes admissible à la mesure **Soutien au travail autonome**, vous pourriez obtenir une aide financière pour élaborer votre plan d'affaires et fonder votre entreprise, ou pour créer votre emploi.

## Qui est admissible?\*

- Les participants de l'assurance emploi.
- Les prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours (prestataires de l'aide sociale et prestataires de la solidarité sociale).
- Les personnes « sans emploi et sans soutien public du revenu ».
- Les travailleurs et travailleuses à statut précaire.

## Objectifs

Offrir aux promoteurs admissibles, l'opportunité de **réaliser un projet d'entreprise** et acquérir une **autonomie financière**.

Augmentez  
les chances de succès  
de votre projet!  
contactez



J'ai une  
**entreprise  
en moi**

SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME

Photo: cyclopes

Design: www.agencesecrete.com

Émilie Rivest  
- Boulangerie La Gourmandine  
MRC d'Abitibi

## Critères d'admissibilité\*

- **Créer une entreprise, ou acheter une entreprise autonome existante, et en détenir le contrôle.**
- Le projet **ne doit pas** avoir comme effet de **créer une concurrence déloyale.**
- Le projet doit démontrer une **viabilité** et une **rentabilité financière suffisante.**
- Le promoteur doit s'engager à travailler à temps plein dans son entreprise, soit un minimum de **40 heures par semaine.**
- Le promoteur doit investir dans son projet une **contribution en argent ou sous forme de biens**, équivalente à plus de **15 %** du total des allocations versées.
- Le projet ne doit pas viser l'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel.

## Support financier

Selon votre situation, l'aide financière pourrait équivaloir au **maintien de votre prestation d'assurance emploi** et/ou au **versement d'une allocation hebdomadaire** correspondant au salaire minimum en vigueur au Québec sur une base de 40 heures par semaine.

Selon la durée déterminée par le comité de sélection, cette allocation pourra être versée sur une période pouvant aller jusqu'à un **maximum de 52 semaines** à compter du début de la participation à la mesure.

## Soutien technique

Tout au long de votre cheminement, vous bénéficiez d'un **accompagnement** et d'un **soutien adapté** à vos besoins offerts par votre Centre local de développement (CLD). Afin d'accroître les chances de succès de votre projet, le soutien technique offert inclura :

- La validation de votre projet d'affaires;
- Le support à l'élaboration et à la réalisation de votre plan d'affaires;
- Le suivi de l'évolution de votre projet ainsi que des services-conseils sur certains aspects de la gestion d'entreprise;
- La référence à des formations adaptées.



**Valérie Bernard**  
- Ferme Valsy  
MRC du Témiscamingue

**Natacha Martel**  
- La Petite fleur publicité et design  
MRC d'Abitibi-Ouest

**Alexandre Groulx**  
- Le Trèfle Noir Brasserie artisanale  
Ville de Rouyn-Noranda

**Eric Sabourin**  
- Réfrigération Sabourin  
MRC de la Vallée-de-l'Or

*Avez-vous  
une entreprise  
en vous?*

\* Notez que le contenu de ce document est non exhaustif. L'admissibilité des candidats et des projets sera évaluée en fonction de l'ensemble des modalités d'administration déterminées par Emploi-Québec et par le CLD.